

Rapport d'activité

2023



CAUE du Cantal

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental.

Depuis 1978, le CAUE du Cantal conseille, forme, informe et sensibilise. Son approche est pédagogique et répond aux enjeux de société.

Le CAUE conseille

Les communes, les EPCI, le département, les administrations

Il peut être consulté pour tout projet d'aménagement ou d'urbanisme et proposer des méthodes d'intervention, inciter à évaluer les besoins et les réalités locales.

A la demande des collectivités publiques, il peut, par exemple contribuer à la prise de décision en organisant ou en conseillant une campagne d'information, une exposition, un concours, une enquête auprès de la population locale...

Les candidats à la construction

Toute personne désirant construire peut consulter le CAUE. Celui-ci donne «les informations, les orientations, les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant urbain et rural». Il conseille sur le choix d'un terrain, l'implantation, les contraintes d'urbanisme. Il analyse les besoins personnels, les explique en terme d'espace et d'usage de l'espace, sensibilise au caractère des constructions locales et aux créations contemporaines.

Les interventions du CAUE sont gratuites, elles excluent la maîtrise d'œuvre.

Le CAUE informe et sensibilise

Tous les habitants du département : urbains et ruraux, particuliers et associations, administrés et élus, jeunes et adultes...

Il explique, conseille, oriente : sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement : les textes, les procédures, les financements, la création contemporaine, les techniques de construction, de restauration, d'isolation...

Il anime et suscite une participation plus active de tous les habitants à la construction de leur cadre de vie (par des rencontres, des enquêtes, des concours, des expositions).

Il documente, fournit des fiches, des photos, des publications sur l'architecture contemporaine et régionale, sur les textes d'urbanisme, les techniques et les matériaux, les couleurs...

Vous souhaitez recevoir plus d'informations sur le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Cantal ?

Adressez-vous au : **19 avenue de la République 15000 Aurillac**

ou par téléphone au : **04 71 48 50 22**

ou email : **contact@cauecantal.fr**

et retrouvez toutes les actualités du CAUE sur son site : **www.CaueCantal.fr**

Le mot du président



Depuis 45 ans notre CAUE est investi d'une mission de service public au bénéfice du département du Cantal sur les sujets de l'architecture, du paysage, de l'environnement et du cadre de vie.

En prise directe avec notre territoire, avec ses problématiques et les changements en cours, notre CAUE stimule à toutes les échelles, départementale ou plus locale, des démarches et des pratiques de terrain innovantes en partenariat avec les institutions, les professionnels, les élus communaux, intercommunaux, urbains ou ruraux.

En tant que président du CAUE du Cantal depuis bientôt trois ans, je suis fier de vous présenter ce bilan de nos activités, illustrant la richesse et la diversité de nos missions et de nos actions. Rue aux enfants, conférences d'architectes, formation des élus, ateliers maquettes sont autant de temps forts que vous découvrirez au travers de notre rapport d'activité. Celui-ci vous donnera, je l'espère, l'envie de travailler avec notre équipe de professionnelles et de nous accompagner dans la promotion de notre association.

Je tiens également à souligner qu'en cette année 2023 nous avons été confortés dans nos activités par le soutien et l'engagement financier du Conseil départemental nous permettant d'aborder les futures années avec plus de sérénité en envisageant un élargissement de nos champs d'action.

Je profite de ce temps de bilan de l'année écoulée pour remercier et féliciter l'équipe des salariés du CAUE pour son professionnalisme et son investissement permanent au service de l'ensemble du territoire cantalien.

Je tiens enfin à remercier les membres du conseil d'administration qui m'entourent et qui s'investissent régulièrement lors de nos réunions afin de réfléchir collectivement aux modalités d'engagement du CAUE pour le Cantal.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Gilles COMBELLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Combelles', written over a faint circular watermark.

Le Conseil d'Administration :

Sa composition, fixée par la Loi sur l'Architecture de 1977 et le décret n°78-172 du 9 février 1978 représente les principaux acteurs de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Le Conseil d'administration s'est réuni trois fois, conformément aux statuts.

3 représentants de l'État (Membres de droit)

Madame LUTIC, Inspectrice d'Académie

Monsieur GIRARD, Architecte des Bâtiments de France

La Direction Départementale des Territoires représentant l'ex DDE et DDM

6 représentants des collectivités locales (Désignés par le Conseil Départemental)

Monsieur COMBELLE, Vice-Président du Conseil Départemental, Maire de Le Rouget/Pers

Monsieur FABRE, Vice-Président du Conseil Départemental, Maire de Mandailles-St-Julien

Madame LANTUEJOUL : Vice-Présidente du Conseil Départemental, Maire d'Arpajon-sur-Cère

Madame LEYMONIE, Conseillère Départementale

Monsieur LENTIER, Maire de Vézac

Monsieur MALVEZIN : Maire de Laroquebrou

4 représentants des professions (désignés par le Préfet)

Madame GIRARD, Architecte, représentant l'Ordre des Architectes

Madame GOFFINET : Architecte

Monsieur CARRIER, représentant la CAPEB

Un représentant en attente de nomination par M. le Préfet

2 personnes qualifiées

Monsieur HERTZ, CPIE

Monsieur PINGET, Directeur Général de Cantal Habitat

6 membres élus par l'Assemblée Générale

Monsieur GANUCHAUD, Délégué Départemental de la Fondation du Patrimoine

Madame ESCURE, Directrice de Gîtes de France Cantal

Madame SAUNAL-CROS, Géomètre expert

Madame MOULIER, 1er adjointe à la mairie de Polminhac

Monsieur FREGEAC, représentant l'Association de sauvegarde des burons

Monsieur GOUZE, représentant la Chambre des Métiers

Le bureau :

Président : Monsieur COMBELLE, Vice-Président du CAUE, Maire de Le Rouget-Pers

Vice-Président : Monsieur LENTIER, Maire de Vézac

Trésorier : Madame LEYMONIE, Conseillère Départementale

Secrétaire : Madame GOFFINET, Architecte

Le CAUE du Cantal en 2023

L'équipe :

Émilie BERNARD : architecte, directrice du CAUE

Martine FOURNIER : secrétaire-comptable jusqu'en mai

Fernanda DE OLIVEIRA : secrétaire-comptable à partir de mars

Muriel POUJOL : chargée de mission en Architecture

Geneviève ROUX : chargée de mission en Architecture

Romain DESTERNES : apprenti secrétaire-comptable en alternance jusqu'en juin

Conseiller – Former – Sensibiliser :

Les domaines d'intervention du CAUE du Cantal sont : l'urbanisme et le paysage, l'architecture et le patrimoine, les économies d'énergie, l'espace public.

Le CAUE est, pour les élus, un outil d'aide à la décision. Il donne un cadre de réflexion et aide à évaluer la pertinence d'une initiative. En agissant en amont du projet, le CAUE aide les collectivités à définir leurs justes commandes et contribue à contenir et à maîtriser les coûts.

Les missions et actions du CAUE ne relèvent pas du champ de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, ni de celui de la maîtrise d'œuvre qui constituent des prestations intellectuelles rémunérées, conclues dans le cadre d'un marché public.

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT : LE RÔLE DU CAUE



Les adhérents

Nos adhérents

La loi de 1977 sur l'architecture a créé les CAUE sous la forme d'associations indépendantes. C'est en 2003 que les membres du conseil d'administration ont adopté le principe d'adhésion au CAUE afin que sa légitimité repose sur la diversité de ses membres adhérents. Les collectivités, les associations et professionnels peuvent adhérer. Ainsi, chaque nouvelle adhésion contribue à la reconnaissance de la pertinence du CAUE et de la qualité des services rendus. L'appui de ses adhérents lui permet d'envisager des actions nouvelles à leur intention.

Pour cela chaque année le CAUE fait appel, plus particulièrement aux communes et aux groupements de collectivités, pour adhérer à l'association et participer ainsi au fonctionnement de cet outil commun de service public. Une nouvelle fois en 2023 nos partenaires ont répondu favorablement avec **103 communes adhérentes et 7 EPCI**.

Communes :

Albepierre-Bredons, Allanche, Alleuze, Andelat, Antignac, Arches, Arnac, Arpajon-sur-Cère, Aurillac, Chaliers, Chalvignac, Champagnac, Chaudes-Aigues, Cheylade, Coltines, Condat, Coren-les-Eaux, Crandelles, Ferrières-Saint-Mary, Glénat, Jussac, La Monselie, Laroquebrou, Ladinhac, Lafeuillade-en-Vézère, Laveissière, Le Rouget - Pers, Le Vigean, Leucamp, Leynhac, Madic, Mandailles-Saint-Julien, Marcenat, Marcolès, Marmanhac, Massiac, Mauriac, Maurs-la-Jolie, Menet, Montgreleix, Montmurat, Montsalvy, Montvert, Murat - Chastel-sur-Murat, Naucelles, Neuvéglise-Sur-Truyère, Omps, Paulhac, Pierrefort, Pleaux, Polminhac, Prunet, Puycapel, Quezac, Raulhac, Riom-es-Montagnes, Roffiac, Roumégoux, Saint-Cernin, Saint-Chamant, Saint-Constant-Fournoules, Saint-tienne-Cantalés, Saint-Georges, Saint-Gérons, Saint-Illide, Saint-Jacques-des-Blats, Saint-Mamet-la-, Salvétat, Saint-Martin-Valmeroux, Saint-Paul-des-Landes, Saint-Pierre, Saint-Simon, Saint-Urcize, Sansac-de-Marmiesse, Sauvat, Siran, Talizat, Teissières-les-Bouliès, Thiézac, Tournemire, Ussel, Vabres, Vebret, Vezac, Veze, Vezels-Roussy, Vic-sur-cère, Villedieu, Vitrac, Ydes, Ytrac

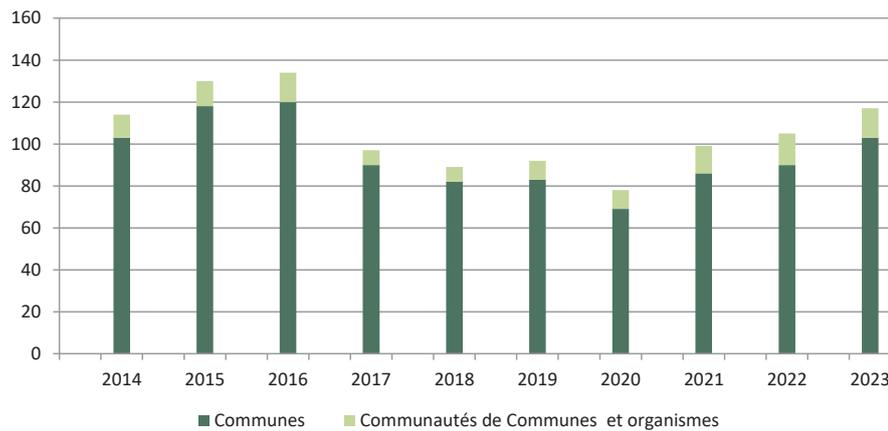
Communautés de Communes :

Agglomération du Bassin d'Aurillac, Châtaigneraie Cantalienne, Cère et Goul en Carladès, Pays de Mauriac Sumène-Artense, Pays de Saint Flour et Hautes Terres

Les adhésions

Bilan des adhésions 2023 :

- 103 communes ont adhéré en 2023 contre 90 en 2022
- 7 communautés de communes en 2023 contre 5 en 2022
- 5 organismes et chambre consulaire (Syndicat Mixtes du Puy-Mary, Gîtes du Cantal, Clévacances, Cantal Destination et CIT)
- 2 associations (CPIE et Energies15)



Barème des adhésions 2023

Communes :

De 1 à 500 hab. :	140 €
De 500 à 1 000 hab. :	200 €
De 1 001 à 2 000 hab. :	280 €
De 2 001 à 4 000 hab. :	360 €
De 4 001 et plus :	440 €

Communautés de communes :

Le barème est de 0,08 € par habitant avec un minimum de 600 € et un maximum de 3 000 €

Syndicats mixtes et organismes :

Adhésion unique : 600 €

Particuliers et entreprises :

Associations/Entreprises : 80 €
Particuliers : 25 €

Bulletin d'adhésion :

Le bulletin d'adhésion au CAUE du Cantal peut s'obtenir auprès du secrétariat par courrier ou par mail au format PDF. Vous pouvez contacter le CAUE sur le lien suivant : contact@cauecantal.fr

Adhérer au C.A.U.E.
C'est :

- Soutenir le CAUE dans sa mission de service public décrite dans la Loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977.
- S'associer à la démarche culturelle du CAUE en faveur de la qualité patrimoniale et de l'environnement.
- Bénéficier de conseils personnalisés et d'un accompagnement technique et méthodologique du CAUE pour garantir la pertinence et la durabilité d'un projet dans le cadre d'un programme d'aménagement pluriannuel.
- Préparer l'avenir en initiant des démarches qualitatives en amont des projets de construction, d'aménagement urbain ou paysager dans le cadre d'une convention, toujours hors maîtrise d'œuvre.
- Accompagner les collectivités dans l'élaboration de leur PLU et de leur projet d'aménagement et de développement durable.
- Etre destinataire de toutes nos publications dont le rapport annuel.
- Prendre part aux décisions et orientations de la Vie de l'association en étant membre de son Assemblée Générale.

Barème des cotisations 2023

Communes	
1 à 500 hab	: 140 €
500 à 1 000 hab	: 200 €
1 001 à 2 000 hab	: 280 €
2 001 à 4 000 hab	: 360 €
4 001 hab et +	: 440 €

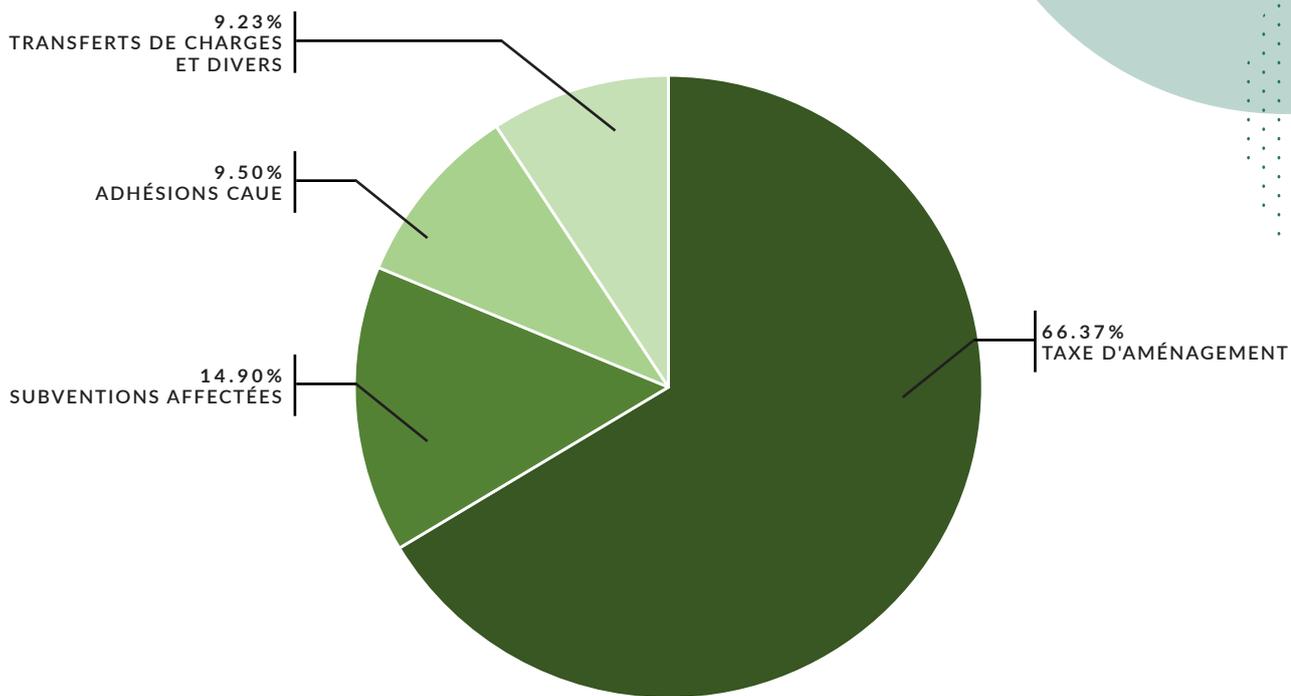
Communautés de communes	
moins de 5 communes (montant minimum 600 € et maximum 3 000 €)	
Syndicats Mixtes, Organismes	: Montant unique : 600 €
Associations, Entreprises	: 80 €
Particuliers	: 25 €

Bulletin d'adhésion 2023

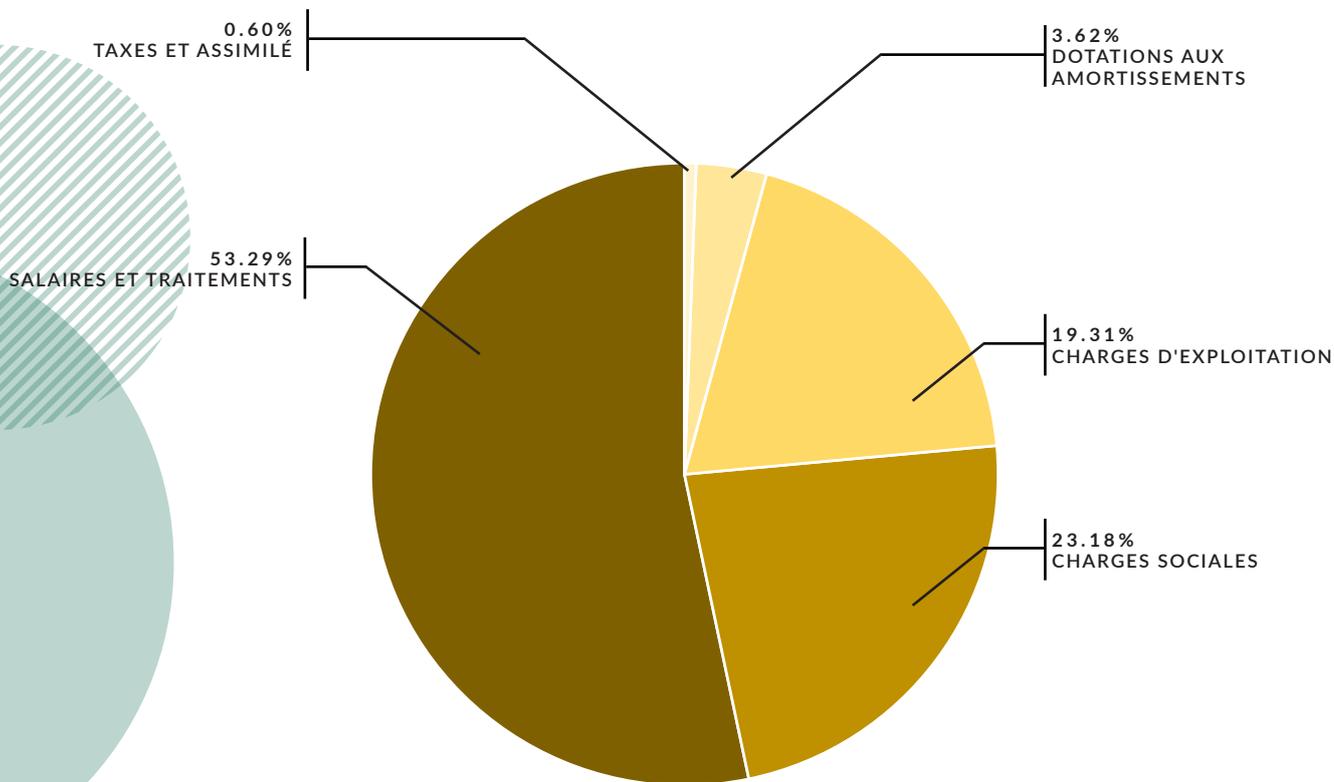
Je soussigné(e) :
 - Communes de : _____
 - Particulier ou Associations : _____
 - Particulier : _____
 Ville : _____
 Mail : _____
 Fonction : _____
 Signature et cachet : _____

Le montant de votre cotisation est à effectuer par mandat administratif ou par chèque en faveur du CAUE 15.

CE 1680 6248 2166 1181 6865 534
 BIC : AGRFRP9888
 AITON : AURILLAC21 CE 01 048211



Produits d'exploitation



Charges d'exploitation

Quelques chiffres

Les comptes

L'exercice 2023 se solde par un résultat positif de **5 779,46 €**,

contre un résultat négatif en 2022 de -8 354.42 €.

Principale ressource du CAUE, la part de la taxe d'aménagement pour un montant de **218 768,66 €**

contre 221 635.47 € en 2022.

Produits

Le montant des produits d'exploitation est de 329 638.11 € et est constitué ainsi :

- La part de la Taxe d'Aménagement (TA) reversée par le Conseil Départemental pour un montant de 218 768,66 € représente 66.37 % des produits.
- Le montant des adhésions des collectivités, syndicat mixte, organismes, chambre consulaire et associations est de 31 316.88 € et représente 9.50 % du total des produits.
- Les conventions pour missions d'accompagnement des collectivités et conventions de partenariat s'élèvent à 49 126.96 € et représentent 14.90 % des produits.
- Les produits divers comme, le transfert des charges, les ventes et prestations de services et les indemnités journalières s'élèvent à 30 425.61 € et représente 9.23 % du total des produits.

Charges

Le montant des charges est de 325 759.18 € dont :

- Charges de personnel et charges sociales : 249 111.56€
- Achats et charges : 62 901.38 €
- Dotations aux amortissements : 11 806.67 €
- Impôts et taxes : 1 939.57 €

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices. Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

LE CONSEIL AUX PORTEURS DE PROJET

\ Le conseil aux particuliers

Le conseil aux particuliers est l'une des missions de base du CAUE (Article 7 de la Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture). Il est même une mission fondatrice. Destiné à tous ceux qui ont des projets de construction neuve, de rénovation ou de modification d'un bâtiment existant, les consultations des architectes conseillers se font sur rendez-vous ou par téléphone.

La mission du CAUE se limite au conseil. Elle n'entre dans aucune procédure du contrôle administratif.

Les conseillers du CAUE apportent un service personnalisé et dégagé de tout intérêt dans la maîtrise d'œuvre.

Le conseil CAUE est gratuit, c'est une obligation légale et une contrepartie liée à la Taxe d'Aménagement dont le taux est voté par le Conseil Départemental.

Les particuliers s'adressent au CAUE spontanément, ou sur les conseils des services de l'Etat (Architecte des Bâtiments de France et DDT), ou à la demande des différents labels lorsqu'il s'agit de projets touristiques.

37
conseils aux
particuliers ont
été réalisés en
2023
(contre 34 en
2022)

Les demandes portent sur des extensions ou des rénovations pour la majorité, viennent ensuite les demandes pour des constructions neuves et enfin les sollicitations concernant des renseignements et informations sur des questions administratives, la réglementation, les litiges avec voisins, les problèmes de mitoyenneté et de limites de propriété, l'isolation, etc.

Quand consulter le conseiller en architecture?

En consultant le CAUE le plus tôt possible, les particuliers, les porteurs de projet touristique, etc. rencontrent un partenaire pour les aider dans la réflexion et dans la démarche de valorisation de leur projet.

Rôle des conseillers en architecture

- Analyser le contexte physique, géographique et paysager, mesurer l'impact dans le site du projet de construction envisagé.
- Aider à la clarification des besoins en fonction des usages.
- Renseigner sur la réglementation et les démarches à entreprendre.
- Diriger vers les organismes compétents notamment pour l'utilisation d'énergies renouvelables en partenariat avec Cantal Renov'Energie.
- Affiner les propositions en fonction du lieu (choix des vêtements, couleur de ses toitures, intégration dans le site...).
- Formuler des recommandations pour la préservation des qualités paysagères, notamment par le choix de végétaux.

\ L'assistance architecturale

Lors d'une mission d'assistance architecturale, un conseiller en architecture du CAUE est mis à disposition d'une structure intercommunale pour assurer des permanences régulières sur le territoire de l'intercommunalité.

Le conseiller rencontre les habitants et les conseille pour tous types de projets (construction neuve, réhabilitation, extension, ravalement, etc...).

C'est, pour ceux qui réalisent leur dossier sans architecte, l'occasion de rencontrer un professionnel lors de consultations destinées à les guider et à les conseiller dans leur projet.

Le conseiller en architecture assiste le service instructeur (pôle ADS) de la collectivité dans l'analyse des dossiers liés aux droits des sols (PC, DP, permis d'aménager...) en formulant un avis sur l'aspect architectural et urbain du projet, ainsi que sur son insertion dans le site.

Les élus de Saint-Flour Communauté ont fait ce choix et ont demandé au CAUE que la conseillère en architecture, Mme Geneviève ROUX, assure des permanences dans les locaux de Saint-Flour Communauté. Le CAUE apporte ses compétences techniques et sa connaissance du territoire et aide les élus

582
dossiers ont été
analysés pour le
service ADS en
2023 (contre 579
en 2022)

dans l'appréciation qualitative des permis de construire en lien avec le service instructeur de Saint-Flour Communauté.

Des conseils sont également donnés aux particuliers lors de permanences qui sont effectuées deux fois par mois (1er et dernier vendredi) à la maison de l'habitat et du patrimoine à Saint-Flour. La demande de conseils est chaque année en progression.

En complément le CAUE accompagne la collectivité dans le cadres des opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé portées par Saint-Flour Communauté au côté de ses services et de son prestataire "OC'TEHA" . (41 dossiers spécifiques ont été analysés par le CAUE en 2023, contre 37 en 2022).



\ Le conseil aux porteurs de projets touristiques

Les trois labels touristiques : Bienvenue à la ferme, Clévacances et les Gîtes de France Cantal ainsi que le service tourisme du Conseil Départemental sollicitent régulièrement le CAUE pour des conseils sur les sujets de restauration et de valorisation de biens immobiliers en vue de développer un projet d'accueil touristique.

Après une visite sur place organisée par le Label concerné avec le porteur de projet, le CAUE rédige une fiche-conseils complétée par des exemples afin de guider le porteur de projet.

Le CAUE peut être également consulté pour donner un avis nécessaire à la demande de subvention. **En 2023 ce sont 6 dossiers d'hébergement touristique** que le CAUE a conseillés, tous labels confondus.



LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

Le CAUE « est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement » (Art. 7 - Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, extrait).

Le CAUE « assiste les collectivités qui le sollicitent pour tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement, dans la définition des objectifs, des conditions de réalisation du projet, dans le choix du concepteur, le suivi des études, etc. » Décret du 9 février 1978 .

19
collectivités
(communes et
communautés de
communes) ont été
accompagnées par
le CAUE en 2023

Aider à la décision, conseiller, animer le débat public... L'offre d'accompagnement du CAUE aux collectivités est multiple. L'accompagnement des collectivités locales est une des missions originelles et permanentes des CAUE. Le CAUE est un partenaire compétent, rigoureux et indépendant qui apporte aux élus une aide à la décision en matière d'architecture, de patrimoine non protégé, d'urbanisme d'aménagement et de paysage.

Le CAUE peut être sollicité, le plus en amont possible, par simple appel téléphonique, par courrier ou par mail. Une première rencontre sur place et un échange avec les élus avec la directrice du CAUE permet de prendre connaissance du contexte général, de guider le maître d'ouvrage sur une démarche cohérente et de préciser les suites à donner.

Objectifs

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage publique, le CAUE intervient en qualité de conseil en amont des projets et en dehors du champ de la maîtrise d'œuvre, en accord avec la loi sur la commande publique.

- Le CAUE est sollicité pour des projets de réhabilitation, de construction ou d'extension de bâtiments publics (mairies, écoles, salles polyvalentes, équipements sportifs ou socioculturels, bibliothèques, etc.).

- Le CAUE met en évidence les contraintes techniques, apporte sa réflexion sur le choix du site, finalise avec les élus leurs besoins, détermine la faisabilité du projet... Cette étude préalable permet ainsi aux élus de prendre la décision d'engager ou non la réalisation de l'opération.

- Si nécessaire, le CAUE assiste les collectivités dans l'organisation des consultations des équipes de maîtrise d'œuvre. Il apporte ainsi son aide et son conseil aux maîtres d'ouvrage dans la rédaction du dossier de consultation, dans le choix de la procédure d'attribution du marché la plus adaptée et durant la période de réalisation des études. Cet accompagnement est complété par le CIT qui assure des missions d'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) complètes.

- Enfin, le CAUE apporte ses compétences pour mener une réflexion globale à l'échelle des communes pour entreprendre une réflexion prospective et définir des stratégies et orientations d'aménagement.

- Le CAUE propose également ses compétences en matière de planification et d'urbanisme réglementaire et opérationnel à l'ensemble des collectivités du Cantal.

- Il apporte son assistance pour guider les élus dans l'élaboration, la révision et l'application de leurs documents d'urbanisme.

- Il assure également un accompagnement pour la réalisation des opérations d'urbanisme (extensions de bourg, création de lotissements...) respectueuses de l'environnement.

- Il conseille les collectivités dans leurs décisions liées à l'aménagement du territoire et au développement local. Dans ce cadre, il propose une réflexion préalable sur l'aménagement d'un terrain communal, d'un cœur de bourg en soumettant des orientations d'aménagement aux collectivités.

Le conseil aux collectivités permet aux élus d'assurer dans de bonnes conditions leurs obligations de maîtres d'ouvrage public :

- Dans l'approche de la faisabilité de leurs opérations d'aménagement,

- Dans la définition de leurs besoins et de leurs attentes,

- Dans l'aide au recours à une maîtrise d'œuvre compétente parfois pluridisciplinaire pour la concrétisation de leurs projets.

Les missions confiées au CAUE oscillent autour de plusieurs thématiques, à savoir :

- Les réflexions préalables à l'aménagement d'espaces publics et espaces de stationnements. Les traversées de bourgs, la requalification de l'ensemble du bourg sur des problématiques

urbaines et paysagères.

- La gestion des circulations douces et des modes de déplacements.

- La valorisation d'espaces verts, de plans d'eau pour concilier activités humaines et biodiversité.

Missions

Le CAUE propose deux types d'intervention :

- Des missions courtes de type conseil ponctuel qui se traduit par la rédaction d'une fiche-action.
- Si le conseil ponctuel doit être poursuivi par un accompagnement, la démarche est expliquée au maître d'ouvrage. Elle se traduit par un conventionnement avec la collectivité.

\ ARCHITECTURE, URBANISME & PAYSAGE

Collectivités accompagnées en 2023 :

Antignac : gestion des flux aux abords de la ressourcerie, circulations douces en cœur de bourg.

Arpajon sur Cère : participation aux réunions de présentation des aménagements proposés par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la traverses et le centre ville.

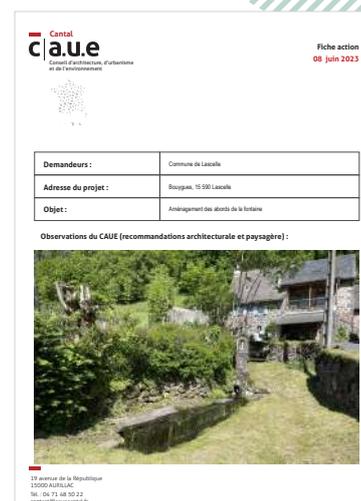
Drugeac : réflexion pour l'implantation d'une future auberge en cœur de bourg.

Lascelles : aménagement des abords de la fontaine du hameau de Bouygues.

Le Rouget Pers : aménagements de la place de l'église et de la traverse du bourg : animation d'ateliers avec les scolaires, coordination des intervenants (programmiste, CIT).

Marcolès : poursuite de l'accompagnement de la commune sur l'aménagement de la maison Hyacinthe et sur les circulations aux entrées du bourg.

Murat et Vic sur Cère : orientations et sensibilisation aux principes des cours Oasis pour accompagner les réflexions des collectivités dans le cadre des futurs aménagements de leurs cours d'écoles.



[Image 1] Lascelles
Fiche action aménagement des abords de la fontaine de Bouygues.

[Images 2 & 3] Le Rouget Pers
Ateliers avec les scolaires pour le réaménagement de la place de la mairie.

Pleaux : mise en place de l'application Archistoire.

Sansac de Marmiesse : participation aux réunions de restitution de la résidence d'architecture menée par In Vivo.

Saint Chamant : élaboration d'un dossier d'orientations pour les aménagements futurs du bourg (traverses, commerces cheminements piétons).

Saint Flour : conseil dans le cadre de modifications du SPR pour un projet de résidence sénior en ville haute.

Saint Urcize : étude d'aménagement du jardin de l'église en partenariat avec le Parc naturel régional de l'Aubrac.

[Image 4] Pleaux

Lancement de l'application Archistoire.

[Images 5 & 6] Saint Urcize

Proposition d'aménagement du jardin de l'église.



CANTAL



Téléchargez Archistoire :

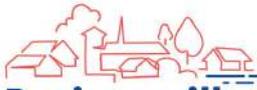


Petites villes de Demain | Petits centres bourgs | Villages d'avenir | France Ruralité

Dans le cadre de ce programme innovant porté par l'État le CAUE s'est inscrit dans la continuité des engagements de la FNCAUE pour accompagner les communes homologuées Petites Villes de Demain.

Le CAUE participe ainsi régulièrement aux comités organisés par la préfecture et la DDT sur le suivi des opérations portées par les **26 Petites Villes de Demain** du Cantal ainsi qu'aux nouveaux temps d'échange autour de l'accompagnement des **63 communes labellisées Villages d'avenir**.

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES


Petites villes
de demain


Villages d'avenir

Accompagnement du label «Petites Cités de Caractère®» :

Le CAUE est à l'origine de dossiers d'homologies reconnus au niveau national dans le réseau PCC.

Le CAUE est reconnu comme un partenaire incontournable et est sollicité notamment pour les agréments des nouvelles cités candidates ou pour le renouvellement du label. Ainsi le CAUE est régulièrement consulté par les Petites Cités de Caractères® du Cantal pour des conseils.

Laroquebrou : démarrage du dossier pour la ré-homologation (objectif 2025).

Maur : accompagnement pour l'élaboration du dossier de candidature de la commune au label PCC.

Saint Martin Valmeroux : participation à la commission d'homologation, visite du bourg et éclairage technique pour le jury qui s'est réuni le 18 octobre 2023.

Vic sur Cère : accompagnement de la commune dans sa candidature au label (objectif juin 2024).

En complément le CAUE participe à des temps d'échange ou de formation au niveau régional ou national. (Webinaire du 24 novembre 2023 : "Habitat et urbanisme quels outils et pouvoirs au service du maire ?")

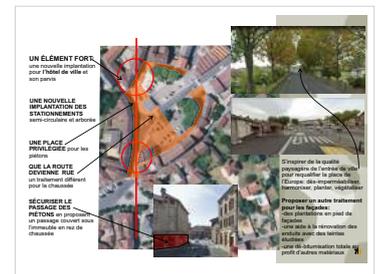
L'accompagnement des communautés de communes et participation à des comités de pilotage :

Saint-Flour Communauté:

- Commission SPR (Site Patrimoine Remarquable).
- Complément de l'inventaire du petit patrimoine pour les hameaux de Sant Flour.

Communauté de Communes d'Agglomération d'Aurillac

- Comité de pilotage OPAH / OPAH-RU.
- Commission SPR (Site Patrimoine Remarquable).
- Journée d'action PVD.



[Images 7 & 8] Maur Dossier pour l'homologation PCC de la commune.



[Image 9] Saint-Flour Communauté Inventaire petit patrimoine des hameaux.

COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

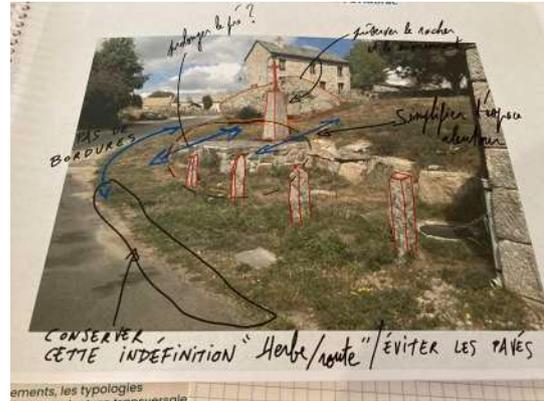
Le CAUE participe en tant que membre aux jurys de concours de maîtrise d'œuvre ainsi qu'à différentes commissions.

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) :

- Rencontre entre équipes, revue de projets.

Parc Naturel Régional des Volcans et Parc Naturel Régional de l'Aubrac :

- Réunion multi-acteurs sur le sujet des burons.
- Cahier des Paysages de l'Aubrac, réunions Obrador.



Conseil Départemental :

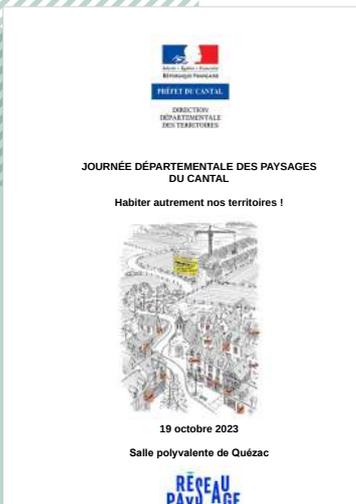
- Réunion avec les services pour les orientations de l'aménagement du parvis du CD15.
- Réunion avec le service bâtiments et collège ainsi que le CPIE pour le réaménagement de la cours du collège de Pierrefort

Préfecture | Direction Départementale des Territoires
Agence Nationale de la Cohésion des Territoires :

- Journées Départementale des Paysages à Quezac sur le thème "Habiter autrement nos territoires", intervention d'Émilie Bernard et Geneviève Roux afin de présenter le CAUE et la démarche de diagnostic mise en place à Leyhnac en 2019.

Quezac a été accompagné par le CAUE dans sa démarche de labélisation Eco-quartier.

- Participation en tant que professionnel architecte aux commissions départementales nature/paysages et sites (CDNPS) et à la Commission Départementale d'Aménagement



[Image 10] Réunion PNR Aubrac
Rencontre du 11 avril 2024. Groupe
Obrador, sujet burons.

[Image 11] Réunion PNR Aubrac
Groupe Obrador à Nasbinal.

[Image 112] Journée Départementale
des Paysages

Commercial (CDAC).

- Travail à la demande de la DREAL et de la DDT afin de synthétiser l'ensemble des inventaires existants de burons.
- Rencontres régulières dans le cadre de revue des projets avec l'Architecte et la Paysagiste Conseils de l'État.

Ordre des Architectes :

- Réunions régionales et nationales, groupe de travail sur la commande du particulier et réunions statutaires.
- Participation au colloque "**L'architecte : acteur ressource du territoire**" à la Bourboule le 09 novembre 2023

École Architecture Clermont-Ferrand :

- Jury de diplôme HMONP (Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre).

CPIE :

- Réunions préparatoires à la mise en place de l'action cours Oasis en partenariat avec l'Éducation Nationale et l'Agence Régionale de Santé.
- Participation et intervention lors de la Journée de rencontre Éducation Santé Environnement Cantal du 16 janvier 2023. Le CAUE a présenter sa démarche "des cours Oasis dans le Cantal, répondre ensemble au enjeux climatiques".

CIT :

- Participation au jury pour le concours de la nouvelle école de Puycapel.

Ruralitic Smart Village :

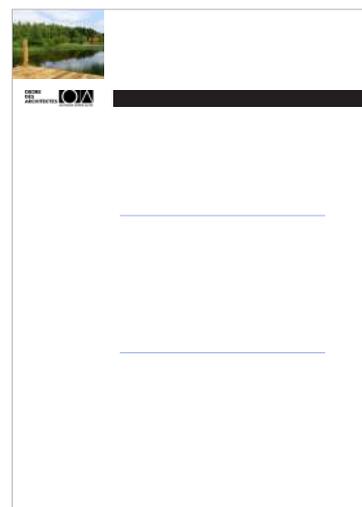
- Intervention d'Émilie Bernard accompagnée de David Peyral, maire de Pleaux, pour présenter la résidence d'architecture organisée en 2022 pour l'îlot Saint Joseph.

Gîtes de France :

- Prix coup de cœur dans les locaux des Gîtes de France.

AJAP :

- Participation au jury technique de sélection des lauréats pour les Albums des Jeunes Architectes et Paysagistes à l'invitation du ministère de la culture.



[Images13 & 14] Ordre des architectes
Colloque l'architecte acteur ressource
du territoire à la Bourboule le
09/11/2023





Villes et Villages Fleuris :

à la demande du conseil départemental le CAUE participe aux campagnes du jury Villes et Villages Fleuris du département. Les communes sont visitées par les membres du jury et des conseils leurs sont apportés.

- Jury départemental : Crandelles, Saint Projet De Salers, Laroquevieille, Junhac, Montsalvy, Ladinhac, Teissières-les-Bouliès, Vic-sur-Cère, Fridefont Lastic , Brezons, Pailherols, Arpajon-sur-Cere, Saint-Simon, Veillevie, Saint Flour Laveissière, Saint-Jacques-des-Blats, Thiézac, Vitrac, Marcolès, Saint-Julien-de-Toursac, Jaleyrac, Auzers, Ydes, Vebret.

Le CAUE est également membre du jury régional qui décerne le palmarès national des "fleurs". Geneviève Roux se rend chaque année dans des départements de la région Auvergne Rhône Alpes pour participer à ces commissions.

- Jury National en Ardèche et Haute Savoie.



[Image 15] Vebret
Tournée départementale VVF.



[Image 16] Vitrac
Tournée départementale VVF.



[Image 17] Haute Savoie
Tournée régionale VVF.



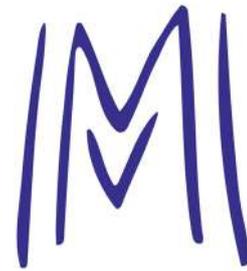
[Image 18] Brezons
Tournée départementale VVF.

FORMATIONS À DESTINATION DES ÉLUS

Le CAUE du Cantal a organisé une formation en partenariat avec la FNCAUE, la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques) et l'AMF sur le thème de la **commande de maîtrise d'œuvre en marché public**.

Près d'une trentaine d'élus et de secrétaires de mairie étaient présents afin d'échanger et de s'informer avec Messieurs Bertrand et Laurençon conseils aux maître d'ouvrage. Ces deux professionnels expérimentés ont partagé avec les participants leurs expériences en matière de commande public.

L'intégralité du coût de cette formation a été pris en charge par la FNCAUE ce qui a permis au CAUE de proposer gratuitement cette formation à l'AMF.



mission
interministérielle
pour la qualité
des constructions
publiques

LA COMMANDE PUBLIQUE DE MAITRISE D'OEUVRE



09 MARS 2023

09H30 À 12H30

FORMATION

Le cadre de vie et l'environnement bâti et paysager sont des enjeux fondamentaux pour les nouvelles équipes municipales.

L'élu fait face à une responsabilité importante lorsqu'il décide de construire un nouvel équipement ou de réaliser un nouvel aménagement pour sa collectivité. Il devient alors maître d'ouvrage avec toutes les missions et obligations que cela implique.

L'expérience a montré que la qualité finale d'un aménagement ou d'une construction dépend pour beaucoup de la qualité des commandes passées par le maître d'ouvrage auprès des nombreux acteurs impliqués dans le projet.

La définition, puis la formalisation des objectifs et des moyens à mettre en oeuvre pour réaliser des travaux d'aménagement ou de construction sont des étapes essentielles.

La formation vise à sensibiliser les élus du Cantal et leurs collaborateurs aux grands principes, règles et outils de la commande publique de maîtrise d'oeuvre.



Salle Roger Besse
Conseil
Départemental
15000 AURILLAC

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les secrétaires de mairie et les élus du Cantal sont donc invités à s'inscrire via le formulaire dédié sur le site de l'AMF 15.



[Cliquez sur le lien.](#)



Attention, il convient pour les secrétaires de mairie de s'inscrire également via le CNFPT en renseignant le code du stage.

JPCPM001



[Cliquez sur le lien.](#)





Loi du 3 janvier 1977, article 7 :

« ...le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement... ».

Pays d'art et d'histoire du Pays de Saint-Flour :

Animations d'un atelier à destination des enfants sur le territoire du Pays de Saint Flour. Les enfants ont réalisé un relevé du four de Mentières puis ils ont réalisé une maquette.

Interventions à l'IFPP :

Conformément aux besoins exprimés par l'IFPP dans le cadre de sa formation BTS Professions Immobilières, le CAUE réalise des cours sur la thématique : Architecture, Habitat, Urbanisme et Développement Durable sur une période de 50 heures.

Journées Nationales de l'Architecture (JNA) :

Le CAUE a organisé deux temps forts autour de l'architecture dans le cadre des Journées Nationale de l'Architecture à l'automne 2023 :

- Une conférence au CAUE en présence de Léa Goffinet et Samuel Ducloux sur le thème de l'écologie dans leur pratique quotidienne d'agence d'architecture.
- Une visite de chantier proposé par Samuel Ducloux qui a réuni une quinzaine de personne. La visite présentait un chantier de rénovation écologique alliant une isolation terre paille et des circuits courts.

Enfants du Patrimoine et Journées Européennes du Patrimoine

Pour la première fois le CAUE du Cantal a organisé un atelier / goûter à destination des enfants. Une dizaine d'enfants ont ainsi pu s'initier à l'architecture dans nos nouveaux locaux.



Projets et actions soutenues par la DRAC Auvergne Rhône Alpes

[Image 19] visite de chantier Journées nationale de l'architecture

[Image 20] Atelier/goûter Enfants du patrimoine

[Image 21] Journée croquis Pays d'Art et d'Histoire du Pays de Saint-Flour.

Places limitées inscription obligatoire au 04 71 48 50 22 ou contact@cauecantal.fr



Visite de chantier

Une proposition de
Samuel DUCLOUX Architecte



Venez découvrir une rénovation allant de la technique terre-paille, un chantier circuit court, des murs chauffants...

25/11/2023
10H30
à Aurillac





Z O O M

RUE AUX ENFANTS, RUE POUR TOUS



\ Génèse du projet

En 2022 le CAUE a proposé aux centres sociaux, à la ville d'Aurillac, au CPIE, à Progr'Esse, à l'Epicentre ainsi qu'à la Manufacture d'organiser et de participer à une première "**Rue aux Enfants, rue pour tous**".



Cette manifestation gratuite offre aux enfants la possibilité, le temps d'une journée, de prendre possession de la rue.

Le CAUE a organisé et coordonné les réunions du groupe de pilotage et le lien avec la ville d'Aurillac.

La ville a apporté son soutien à la manifestation en mettant à la disposition du CAUE et de ses partenaires son service communication (conception et diffusion de l'affiche, relais sur les réseaux sociaux et éléments de communication de la mairie) et en assurant la logistique de fermeture de la rue (barrière, agents municipaux). En complément son service jeunesse a participé en animant des ateliers au cœur de la manifestation.



La rue des Carmes a été choisi pour accueillir la manifestation : rue partagée bordée de commerce et d'un jardin public, elle regroupe de multiples lieux d'accueil des enfants et d'espaces culturels (écoles maternelle et primaire, collège, maison de retraite, conservatoire de musique et de danse, musée, cinéma, école de danse la Manufacture, librairie, cafés, restaurants...)

Afin d'obtenir l'adhésion des commerçants bordant la rue, un porte à porte a été organisé pour déceler leurs éventuelles contraintes logistique. Pour y répondre Progr'Esse a proposé la mise en place d'un HUB urbain à proximité de la rue permettant la livraison du dernier kilomètre en vélo.

\ Le jour J

Le 7 juin 2023 à partir de 10 heures, la rue des Carmes a donc été coupée à la circulation pour 7 heures.

Les piétons ont immédiatement reconquis le centre de la rue habituellement occupé par les voitures. En fin de matinée, une classe d'école maternelle est venue dessiner à la craie sous

[Image 22] Rue aux enfants
Affiche

[Image 23 & 24] Rue aux enfants
La rue des carmes à Aurillac, le 7 juin 2023

l'ombre des arbres du jardin des Carmes.

Puis à midi ce sont l'ensemble des enfants des centres sociaux de la ville (210 enfants et leurs animateurs) qui ont pris possession de la rue pour un pique-nique géant puis pour jouer sur cet espace public éphémère qui leur était offert.

En milieu d'après midi ce sont les élèves de la Manufacture (école de danse installée à proximité de la rue) qui ont proposé un spectacle aux passants.

Tout au long de la journée, le CPIE a animé des ateliers afin d'apprendre à reconnaître la flore spontanée qui borde les murs et les trottoirs ainsi que les arbres du jardin des Carmes.

\ Aller plus loin

En complément, grâce au soutien de la commune d'Aurillac, le CAUE a pu proposer une conférence au centre des Congrès sur le thème : "**Espace public, où sont les enfants**". L'occasion de découvrir les travaux de :

- Lucille Paulet responsable de projet au sein de l'association robin des villes, qui porte des missions de médiation et de sensibilisation. Robin des villes est l'association coordinatrice des manifestations rues aux enfants pour la région Auvergne Rhône Alpes.
- Sophie Ougier, accompagnatrice de montagne, a créé l'association Moments Nature basée à Chalinargues. Elle accompagne les démarches de classe dehors notamment.
- Fanny Delaunay : Maître de conférences associée à l'ENSA Paris Val de Seine, Membre du Lavue UMR 7218 et du CRH, Urbaniste - Associée-coopératrice - SCOP Atelier 15 qui a soutenu sa thèse en aménagement sur les pratiques récréatives des enfants dans l'espace public en 2018 sous la direction de J.P Levy à l'Université de Marne la Vallée, LATTS.

Une quinzaine de personnes ont participé à ce temps d'échange très éclairant sur les modifications de la place des enfants dans l'espace publique.



[Image 25] Rue aux enfants
Article de la Montagne

[Image 26 & 27] Rue aux enfants
La rue des carmes à Aurillac, le 7 juin 2023

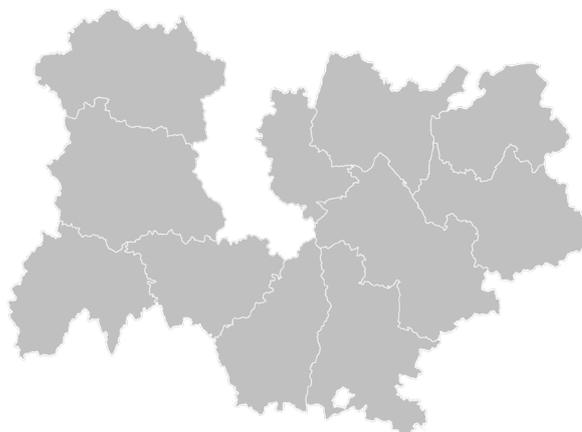
[Image 28] Table ronde
Espace public où sont les enfants ?

L'UNION RÉGIONALE DES CAUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

L'Union Régionale Auvergne-Rhône-Alpes est une association loi 1901 qui fédère les 11 CAUE de la nouvelle grande région. Créée en 2016, elle fonctionne de manière souple et collective.

Joël BAUD GRASSET, Président du CAUE de Haute Savoie et de la FNCAUE pilote cette structure en tant que Président, Jocelyne GLACE LE GARS Présidente du CAUE du Puy-de-Dôme et Clotilde FOURNIER Présidente du CAUE de l'Ain sont Vices-Présidentes, Gilles COMBELLE, Président du CAUE du Cantal assure les fonctions de Trésorier, Fabrice LARUE Président du CAUE de la Drôme est Secrétaire.

L'URCAUE est financée par les cotisations de ses membres, des subventions pour des actions avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, la DREAL et des contributions de la fédération nationale des CAUE.



- Réunions des directeurs en présentiel et en visio.
- Réunions des présidents en présentiel et en visio.
- Séminaire des CAUE le 12 mai à Lyon et le 06 septembre à Clermont Ferrand. Ces temps d'échanges ont permis aux directeurs de travailler sur le futur projet stratégique de l'union régionale.
- Remise des prix Valeurs d'Exemples à Belleville en Beaujolais le 10 octobre 2023. Pour le Cantal, l'Atelier du Rouget Simon Teyssou & Associés a obtenu le prix régional catégorie Construction neuve - rénovation - extension - réhabilitation pour "la réhabilitation d'une habitation à Teulade (Cantal)" et Atelier A3 paysage a obtenu le prix coup de cœur départemental pour "le sentier autour de la narse de Lascols à Cussac"

[Image 29] rencontre des directeurs de CAUE

Lyon le 12 mai 2023.

[Image 30] Prix régional Valeurs d'Exemples habitat individuel

Maison Teulade, Atelier du Rouget Simon Teyssou & Associés.

LE RÉSEAU NATIONAL DES CAUE, LA FÉDÉRATION

La Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE) créée le 9 mai 1980, regroupe les CAUE représentés par les Présidents.

Pour le réseau, la Fédération est un lieu d'échanges, de capitalisation, de mutualisation et de production stratégique et opérationnelle. Elle organise dans ce cadre des manifestations nationales telles que les universités d'été ou encore des ateliers thématiques et groupes de travail.

La Fédération a pour objet de représenter, au plan national, les CAUE et leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, des milieux professionnels et des différents organismes ayant à connaître des questions d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. Un important travail de veille juridique et réglementaire est mené en permanence sur l'ensemble des projets de loi impactant de près ou de loin les CAUE. La Fédération porte la voix des CAUE dans les concertations nationales autour des grands enjeux du cadre de vie, notamment lors des débats préparatoires à l'élaboration des lois.

La Fédération assure la représentation, la promotion et la défense des CAUE. Elle développe des partenariats, organise des rencontres.

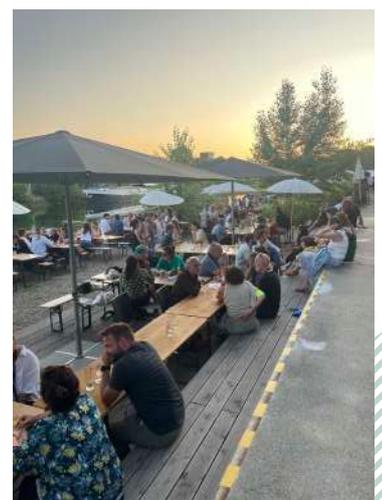
- Réunions de la Commission Technique Permanente (CTP). Composée de directeurs elle représente les régions et sollicite la contribution du réseau. Des groupes de travail se réunissent autour de plusieurs thématiques. Émilie Bernard est membre de la CTP.

- Archistoire, programme coproduit par le CAUE du Var et l'agence 9B+ avec le soutien de la FNCAUE.

En 2023 la destination Cantal a été créée et le premier parcours à Pleaux a été publié le 30 juin 2023 à l'issue de notre assemblée générale. A cette occasion, le président de la Fédération, Joël BAUD GRASSET, s'est rendu dans le Cantal pour découvrir ce nouveau parcours et visiter une partie du département avec Gilles COMBELLE.

- Assemblée Générale : Le 10 mai 2023, le CAUE du Cantal et son président, Gilles Combelle ont participé à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des CAUE.

- Université d'été : du 5 au 7 juillet ont eu lieu les universités



[Image 31] Visite de Joël Baud Grasset président de la FNCAUE et de l'URCAUE AURA.

30 juin 2023

[Image 32] Universités d'été des CAUE Phare citadelle

d'été des CAUE. Émilie Bernard y représentait le CAUE du Cantal.

Le thème de ces universités était la sobriété : partager pour



mieux innover, ainsi l'ambition de ces universités était de placer les CAUE comme levier pour de nouvelles pratiques.

Les items Architecture, Urbanisme, Environnement et Paysage qui constituent des « sujets » historiques pour les CAUE, sont autant de matières vivantes et de leviers puissants pour penser avec bienveillance le débat de la sobriété pour se projeter et agir. Il y a lieu de réussir à concilier progrès technique et écologie, pour faire rimer ruralité et mobilité, patrimoine et modernité, habitat et biodiversité. La nécessité de réinterroger



notre rapport au sol, à l'eau et plus largement à l'ensemble des ressources naturelles s'impose.

Dessiner un futur collectif et le partager, c'est porter un regard optimiste et bienveillant sur notre avenir et celui de nos territoires. Un défi ambitieux au service de tous les publics, qui porte en lui la vertu de tous nous rassembler.

C'est à partir de ces sujets communs et au regard des enjeux de nos territoires que le CAUE du Cantal a choisi de mettre en place un programme d'actions autour de la thématique de la Renaturation pour 2024|2026.

[Image 33] Universités d'été des CAUE à Strasbourg
Restitution graphique de Barbara Bellier .

2024





**Conseil
Architecture
Urbanisme
Environnement
du Cantal**

19 av. de la République, 15000 Aurillac
04 71 48 50 22 | contact@cauecantal.fr | www.cauecantal.fr